

Réunion : Groupe de Coordination

Date : 30/03/2023

Lieu : Mairie de Vaour

Présents : Claire D, Jérémie, Gisèle, Claire S, Nathalie, Thierry, Melvin, Catherine, Jeanne, Léonore, Isabelle, Julie,

Excusés : Adria, Ignace, Damien, Rémi, Bernard, Cathy,

Animateurs : Claire D

Secrétaire : Thierry

Relecteurs : Claire D, Jérémie

Nature ¹	Quoi	Qui ²	Pour le
	<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE</p> <p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Budget prévisionnel 2023- Projet "Contrat Bourg-Centre"- Assemblée Citoyenne du 6 avril 2023		
C	<p>Budget prévisionnel 2023 : La présentation nous est faite du budget prévisionnel 2023 tel qu'il a été préparé par la commission Finances et notre secrétaire de mairie. Le document qui nous est soumis comporte les dépenses et recettes d'investissement et les dépenses et recettes de fonctionnement, ceci pour l'année 2022 (budget réalisé) et pour l'année 2023 (budget prévisionnel), ainsi que le budget réalisé 2022.</p> <p>Nos budgets sont sains. Nous avons hérité d'une situation financière favorable, avec notamment un résultat de clôture 2021 positif de 249 458 €, section de fonctionnement et d'investissement confondues, dû en bonne partie au fait que des projets 2022 qui restent à réaliser.</p> <p>Ainsi nous avons pu reporter en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- + 226 548 € à la section de fonctionnement 2022- + 22 910 € à la section d'investissement 2022 <p>Notre résultat de clôture 2022 est positif de 151 816 €</p> <p>Pour le budget prévisionnel 2023, nous avons reporté cet excédent de 151 816 € comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- + 100 816 € à la section de fonctionnement 2023- + 51 000 € à la section d'investissement 2023 <p>Concernant le budget "Eau/Assainissement", la situation budgétaire est plus tendue. Nous participons actuellement au remboursement du prêt de la commune de Penne à hauteur des travaux effectués sur la commune de Vaour. Pour 2023, cette participation s'élève à 32 389 €. Nous faisons régulièrement le point avec la commune de Penne pour affiner cette répartition dans les années à venir.</p> <p>Concernant les prêts en cours, l'encours total restant est de 276 957 €, et l'annuité totale à rembourser en 2023 est de 26 987 €.</p>		

¹Nature : D = décision, I = information importante, R = idée à reprendre ; C = Avis consultation

²Émetteur pour les informations, responsable pour les décisions

	<p>La lecture nous est faite de la note de synthèse qui résume les grandes lignes du budget prévisionnel 2023</p> <p>D → L'équipe de coordination valide la présentation de ces budgets et remercie celles et ceux qui ont œuvré à sa construction et en particulier notre secrétaire de Mairie.</p> <p>I Dotations de l'État : Les dotations de l'État sont calculées sur la base du recensement de la population de notre commune. A ce jour c'est le recensement 2019 qui est pris en compte, soit 290 habitants. Le recensement 2023, que nous venons de terminer, sera pris en compte pour les dotations qui nous seront versées en 2025. La population de notre village ayant augmentée par rapport au recensement 2019, le fonds de dotations de l'État qui nous sera versé en 2025 en sera alors augmenté d'autant.</p> <p>C Taux d'imposition 2023 : La taxe foncière, tout comme la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou encore la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est prélevée par les collectivités territoriales (régions, départements, communes). Chacune appliquant un taux qui lui est propre. Depuis quelques années nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition (part communale), concernant la taxe foncière sur propriétés bâties et la taxe foncière sur propriétés non-bâties. Nous constatons cependant que les autres collectivités territoriales appliquent des augmentations de leur taux. De ce fait, même si nous décidons de ne pas augmenter nos taux d'imposition, les taxes foncières augmenteront mécaniquement malgré tout pour nos contribuables.</p> <p>D → Tenant compte du contexte social et financier actuel nous décidons de ne pas augmenter nos taux d'imposition de taxe foncière sur propriétés bâties et la taxe foncière sur propriétés non-bâties en 2023.</p> <p>I A titre d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant moyen annuel des recettes de fonctionnement liées à la location des logements communaux est de 75 000 € - Le montant moyen annuel des recettes de fonctionnement liées aux impôts et taxes communaux est de 75 000 € - Le montant moyen annuel des recettes de fonctionnement liées aux dotations de l'État pour notre commune est de 120 000 € 		
C	<p>Projet Contrat Bourg-Centre : En tant qu'ancien chef-lieu de canton, notre commune peut postuler au contrat "Bourg-Centre" porté par la Région Occitanie. Pour ce faire on doit préparer un projet et son argumentaire et déposer un dossier. Si notre dossier est accepté alors nous pourrions prétendre à un subventionnement important de la Région Occitanie, pour le projet que nous aurons porté.</p>		

D	<p>Un contrat "Bourg-Centre" se matérialise par un contrat-cadre définissant une feuille de route. Il cofinance des projets d'amélioration du cadre de vie, de mobilité, de transition énergétique et écologique, des équipements culturels, sportifs ou de loisirs, le développement économique et touristique.</p> <p>L'aménagement du centre de notre village nous semble être le projet opportun pour postuler au contrat "Bourg-Centre". Cela étant, un tel projet est difficile et long à monter pour une commune de notre échelle.</p> <p>→ Nous avons besoin de temps et pensons plus réaliste de postuler au contrat "Bourg-Centre" en 2024. Ainsi nous pourrions constituer un dossier plus solide et mettre toutes les chances de notre côté afin qu'il soit accepté.</p>		
C	<p>Assemblée Citoyenne du 6 avril 2023 : Nous faisons un point sur l'organisation de cette Assemblée Citoyenne. Les flyers sont imprimés, ils vont être distribués en boîte aux lettres en début de semaine. Une Vaourette de rappel sera envoyée lundi.</p> <p>Le déroulé de l'Assemblée Citoyenne nous est présenté.</p>		
	<p style="text-align: center;">Prochaines réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 6 avril : Assemblée Citoyenne • Jeudi XX avril : réunion de coordination 17h 		